

DOSSIER

ELECTIONS PROFESSIONNELLES : PRÉSENTATION DES MODALITÉS DU VOTE ÉLECTRONIQUE

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, se tiendront les élections professionnelles dont l'objectif sera d'élire pour 4 ans les représentants du personnel qui siégeront au sein des différentes instances consultatives de la Fonction Publique Territoriale placées auprès du Centre de Gestion : les Commissions Administratives Paritaires (CAP), le Comité Social Territorial (CST) et la Commission Consultative Paritaire (CCP). Le vote électronique sera l'unique modalité de vote pour l'élection de ces représentants depuis tous supports numériques, à savoir ordinateur, smartphone et tablette.

LE DÉROULEMENT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

La mise en œuvre du vote électronique nécessite de faire appel à un prestataire spécialisé qui met à disposition un site de vote. Un bureau de vote électronique par scrutin est constitué. Il est composé d'un président, d'un secrétaire et d'un délégué de liste désigné par les organisations syndicales candidates pour le scrutin considéré. **Le scrutin sera ouvert du 1^{er} décembre à 9h jusqu'au 8 décembre à 16h.**



COMMENT SE FAIT L'AUTHENTIFICATION DES ÉLECTEURS ?

Chaque électeur reçoit par courrier à son adresse personnelle, au moins 15 jours avant le 1^{er} jour d'ouverture du scrutin, une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales ainsi que ses données de connexion. L'électeur pourra alors se connecter à la plateforme de vote dès l'ouverture du scrutin.

MISE EN PLACE D'UNE CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Une assistance téléphonique 7 jours sur 7, 24h/24 est mise en place pour aider les électeurs dans l'accomplissement des opérations électorales, et ce pendant toute la période de vote.

Retrouver l'ensemble des informations relatives aux élections professionnelles sur notre site Internet : www.cdg83.fr

FOCUS

RAPPORT SOCIAL UNIQUE : LA CAMPAGNE BIENTÔT LANCÉE



DONNÉES SOCIALES 2021 DES CENTRES DE GESTION

Le Centre de Gestion du Var lancera à compter de septembre prochain, une nouvelle campagne annuelle du Rapport Social Unique sur l'application web <https://www.donnees-sociales.fr/> visant à faciliter la réalisation des enquêtes des collectivités et établissements publics. Cette application, financée et utilisée par l'ensemble des Centres de Gestion permettra de gagner un temps précieux dans la réalisation de ces bilans.

DÉCRET DU 30 NOVEMBRE 2020

Désormais, chaque année, un Rapport Social Unique rassemblant les éléments et données, doit être élaboré. Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 fixe les conditions et les modalités de mise en œuvre. Il précise le périmètre, la portée, le contenu et les règles de mise à disposition et de confidentialité de la base de données sociales et du rapport social unique.

Le CDG83 vous accompagnera dans cette démarche de recueil de données. Contact : recueil.donneessociales@cdg83.fr

FLASH INFOS

1 Le ministre de la Transformation et de la fonction publiques, a annoncé ce mardi 28 juin une revalorisation du point d'indice de 3,5 % applicable dès le 1^{er} juillet, une revalorisation du début de carrière de la catégorie B, l'extension du "forfait mobilités durables" et l'extension de la participation aux frais de restauration. Il faut attendre la concrétisation par des textes normatifs.

(Source : www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Espace_Presse/Guerini/20220628-DP-conference-salariale.pdf).

2 Par analogie : **Foire aux questions : le temps partiel pour raison thérapeutique dans la Fonction publique de l'Etat (nouvelles règles).**

(Source : www.fonction-publique.gouv.fr + FAQ du 2 juin 2022).

3 Une instruction complète les documents existants et rappelle les actions incombant aux agents du système de l'inspection du travail et indique les outils mis à disposition des administrations et des entreprises afin de limiter les effets d'un épisode de canicule sur les travailleurs.

(Source : travail-emploi.gouv.fr + Instruction n° DGT/CT1/2022/159 du 31 mai 2022 relative à la gestion des vagues de chaleur en 2022).

4 **Formaliser des réponses aux usagers : la fiche conseil de la DITP** afin d'aider les agents à formuler une réponse simple, claire et compréhensible pour les usagers.

(Source : www.modernisation.gouv.fr + guide).

LES JURISPRUDENCES À RETENIR

- La décision par laquelle l'administration reconnaît qu'une maladie est imputable au service crée des droits au profit de ce fonctionnaire. Dès lors, sauf en cas de fraude, l'administration ne peut retirer cette décision que dans le délai de quatre mois suivant l'intervention de cette décision si elle est illégale. Mais rien n'interdit en revanche à l'administration de « décider de l'abroger lorsque les conditions qui ont conduit à reconnaître l'imputabilité de cette maladie au service ne sont plus réunies (Tribunal administratif de Bordeaux, 16 mars 2022, N° 2002223).

- Les propos inappropriés d'un stagiaire, tenus sur son compte Facebook et accessibles au public par le biais des commentaires et repostage, justifient le refus de son employeur de la titulariser (CAA de BORDEAUX N° 19BX02151 - 2022-05-04)

- Obligation de respecter 1607 heures dans la FPT: le Conseil d'État a décidé de transmettre la QPC au Conseil constitutionnel. Le moyen tiré de ce qu'elles portent à la libre administration des collectivités territoriales et à la liberté contractuelle porte une atteinte disproportionnée que ne justifierait aucun motif d'intérêt général soulève une question qui peut être regardée comme nouvelle au sens de l'article 23-4 de l'ordonnance du 7 novembre 1958. Conseil d'État N° 462193 - 2022-06-01.

ÉVÈNEMENT

« HANDICAP, PASSEZ LE CAP » : RENDEZ-VOUS LE 13 OCTOBRE

Le jeudi 13 octobre 2022 à La Londe les Maures, le Centre de Gestion du Var organisera un colloque consacré au handicap au travail. Un événement à destination des élus, directeurs généraux des services, gestionnaires des ressources humaines, encadrants de travailleurs en situation de handicap, assistants et conseillers de prévention des collectivités du Var.

Cet événement est organisé dans le cadre du partenariat entre le Centre de Gestion du Var, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, les acteurs pour l'insertion des personnes en situation de handicap (associations, fournisseurs...).

■ CHANGER DE REGARD

Le plan santé au travail dans la Fonction Publique fait du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap une priorité. Aussi, pour atteindre cette ambition, il est nécessaire de changer de regard sur le handicap. Le colloque organisé par le Centre de Gestion mettra en place des ateliers immersifs afin d'aider à mieux comprendre les situations de handicap. Un focus sera fait notamment sur les handicaps non visibles, notamment les troubles DYS (dysfonctionnement des troubles cognitifs du cerveau relatifs au langage) et les troubles du spectre autistique.

■ AU PROGRAMME

9 h - 12 h 30 : Ateliers immersifs (durée : 30 mn par atelier)

- 1) « Au quotidien avec un trouble DYS » par TH Conseil
- 2) « Handicap auditif : la communication sans le son » par Urapeda Sud
- 3) « Handicap visuel : changeons de regard » par PEP 06
- 4) « Mieux appréhender le handicap moteur » par PEP 06
- 5) « Aménage ton poste ! » par CDG 83
- 6) « L'innovation au service du handicap » par Ergo Office, Espergo & Gheno

14 h - 15 h 30 : Conférence animée par Guy Tisserand, cofondateur de TH Conseil et ancien champion paralympique de tennis de table, avec :

- Joseph Schovanec, écrivain, conférencier et autiste Asperger
- Clavel Kayitaré, ex-capitaine de l'équipe de France athlétisme handisport, double médaillé aux jeux paralympiques d'Athènes sur 100 mètres et éducateur sportif à la mairie de Vinon sur Verdon
- Yann Guilhem, pongiste, double médaillé aux jeux paralympiques de Pékin et Londres, agent en charge de l'accessibilité et du handicap à la métropole TPM et ancien conseiller municipal à la Ville de Toulon

FLASH INFOS

🔔 CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS : LES DATES À RETENIR

Concours Agent de maîtrise

- Préinscription (voie dématérialisée et papier) : 6 septembre 2022 au 12 octobre 2022
- Dépôt des dossiers : 20 octobre

Examen professionnel Agent de maîtrise

- Préinscription (voie dématérialisée et papier) : Du 6 septembre au 12 octobre
- Dépôt des dossiers : 20 octobre

Examen professionnel Educateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) principal 2^{ème} classe

- Préinscription (voie dématérialisée et papier) : Du 6 septembre au 12 octobre
- Dépôt des dossiers : 20 octobre

🔔 LE CDG 83 SUR FACEBOOK !

En juin dernier, le Centre de Gestion du Var a ouvert sa page Facebook ! Retrouvez l'actualité de notre établissement ainsi que toutes les informations relatives à nos missions en vous abonnant à notre page.

